

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.
Poste: 35 fr.
Ou s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 90 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Juin 1884.

Chronique générale.

La République est fort occupée à consommer la ruine de la France.

Chez nous elle s'évertue, dans un but électoral, à perdre l'armée française. Au dehors, elle offre de livrer à l'Angleterre la principale porte de la Méditerranée et la clef de toutes nos colonies de l'extrême-Orient.

Dix mille Français établis en Egypte, disait Napoléon Ier, suffiraient à détruire l'empire des Indes.

Et, au moment où nous venons d'établir notre protectorat sur le Tonkin, où l'on annonce l'annexion du Cambodge à notre colonie Indo-Chinoise, que propose M. Jules Ferry? De faire ratifier par l'Europe une convention destinée à abandonner l'Egypte aux mains de l'Angleterre.

Où, nous avons reculé les frontières de la Cochinchine; où, nous nous sommes emparé du Tonkin, et l'on sait au prix de quels sacrifices passés, présents et futurs; où, nous serons demain les maîtres du Cambodge. Mais le jour où l'entente anglo-française aurait reçu la ratification du Parlement et de l'Europe, l'Angleterre, établie au pied des pyramides, n'aurait qu'à nous crier: On ne passe pas / pour anéantir notre puissance coloniale en Orient.

On nous dit que le canal de Suez sera neutralisé. Ah! la belle garantie! S'imaginait-on par hasard que le jour où nous serions en guerre avec la Grande-Bretagne, celle-ci hésiterait un seul instant à violer contre nous cette neutralité? L'histoire n'est-elle point là pour nous apprendre que la seule loi respectée par l'Angleterre c'est la loi de ses intérêts nationaux?

Non, ce n'est point une garantie toute platonique élegamment constatée par un petit bout de papier qu'il nous faut. Ce sont des garanties effectives basées sur un état de choses mis à l'abri des caprices de la politi-

que anglaise. De ces garanties l'entente intervenue entre le cabinet français et le Foreign-Office, ne les donne pas. Elle transforme en institutions anglaises les institutions internationales. Elle livre à l'Angleterre la caisse de la dette. Elle sacrifie nos intérêts aux intérêts de nos voisins d'outre-Manche. Elle proclame notre déchéance.

Voilà ce que M. Jules Ferry prétend proposer à l'Europe.

La déclaration ministérielle sur les affaires d'Egypte ne nous a appris rien de bien nouveau. Mais quelle posture que celle de notre gouvernement devant l'Angleterre!

Rarement ministre a pris une pose plus humiliée et baissé avec plus d'attendrissement les boîtes étrangères.

Il faut rendre cette justice à la Chambre qu'elle a peu applaudi aux attristantes déclarations du ministre.

La discussion de l'interpellation de M. Delafosse a été ajournée à jeudi.

Réunie avant la séance, la droite royaliste a décidé à l'unanimité de flétrir la conduite du gouvernement et de protester contre l'abandon des droits séculaires de la France en Egypte.

Nuls, à coup sûr, plus que les partisans de la monarchie n'ont qualité pour formuler la protestation de l'honneur français outragé et des intérêts nationaux sacrifiés par la politique républicaine.

Le Journal officiel vient de publier le mouvement préfectoral annoncé depuis plusieurs jours.

Ce mouvement a pour point de départ la retraite de M. Obissier, préfet de la Vienne, qui a donné sa démission avant de se présenter au choix du comité électoral de l'arrondissement de Libourne.

Sont nommés:

Préfet de la Vienne, M. Cleistie, préfet des Côtes-du-Nord, en remplacement de M. Obissier Saint-Martin, démissionnaire.

Préfet des Côtes-du-Nord, M. Cave-Esgaris, préfet des Landes.

Préfet des Landes, M. Paitel, secrétaire général du Rhône pour la police.

Secrétaire général du Rhône pour la police, M. Drouin, secrétaire général de la Dordogne.

Secrétaire général de la Dordogne, M. Richard, secrétaire général des Deux-Sèvres.

Sous-préfet de Corbeil, M. Fleury, sous-préfet de Fontenay, en remplacement de M. Danelle-Bernardin, mis en disponibilité sur sa demande.

Sous-préfet de Fontenay, M. Ladrat, sous-préfet de Ruffec.

Sous-préfet de Ruffec, M. Marandat, chef de cabinet de préfet.

Secrétaire général des Deux-Sèvres, M. Rambaud, receveur de l'enregistrement.

Secrétaire général du Lot, M. Bernardin, avocat, attaché du cabinet du ministre de l'intérieur.

Conseiller de préfecture, M. Renaurel, licencié en droit, secrétaire greffier du conseil de préfecture.

Conseiller de préfecture de l'Ariège, M. Juin, licencié en droit.

L'Univers publie une lettre collective adressée au Président de la République et signée des archevêques de Paris, Lyon et Toulouse. Il fait précéder ce document des réflexions suivantes:

« Comme membres du Sacré-Collège et doyens de l'épiscopat français, LL. EEM. les cardinaux Guibert, Caverot et Desprez, archevêques de Paris, de Lyon et de Toulouse, protestent auprès de M. Grévy contre la récente loi municipale, dans laquelle ils relèvent les dispositions concernant la sonnerie des cloches et la clef de l'église comme portant atteinte aux droits de l'Eglise... »

Les éminentissimes signataires protestent également avec autant de calme que de force contre le projet de loi sur le divorce et le projet de loi militaire, lesquels, étant directement opposés au dogme et à la discipline de l'Eglise, aggravent encore les attentats dirigés précédemment contre l'Eglise par

d'autres mesures non moins odieuses et qu'il est superflu d'énumérer ici.

Dans cette série de projets iniques, les vénérables prélats dénoncent une violation formelle du Concordat, dont ils rendent justement responsable le gouvernement, qui, bien loin de s'y opposer, s'en est fait le complice. Aussi n'est-il pas douteux que cette protestation solennelle obtiendra dans toute la France un légitime retentissement.

FAILLITE DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ALAIS AU RHONE.

Un jugement du tribunal de commerce de Paris vient de prononcer la faillite de la compagnie du chemin de fer d'Alais au Rhône.

On sait que le président du conseil d'administration de cette Compagnie était M. Cazot, premier président de la Cour de cassation.

Cette faillite, qui était prévue depuis longtemps, va faire perdre près de 90 millions aux actionnaires et obligataires.

On assure qu'une demande en autorisation de poursuites va être introduite contre le président et les administrateurs.

LE CHOLÉRA EN FRANCE.

Le ministre du commerce a reçu hier matin un télégramme du maire de Toulon lui annonçant 49 décès dus au choléra.

Le choléra sévit plus particulièrement sur les troupes de l'infanterie de marine et sur les ouvriers du port.

M. Hérisson, ministre du commerce, au reçu de cette dépêche, a immédiatement convoqué le comité consultatif d'hygiène de France, et lui a prescrit de se rendre à Toulon dans le plus bref délai, afin de prendre toutes les mesures nécessaires.

M. Besançon, chef de la 2e division de la préfecture de police et membre du conseil de police sanitaire, est parti pour Toulon hier matin.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

YVES TRÉVIREC

Par M. Du CAMPFRANC.

Première partie.

XIII

J'étais résolu à quitter les Platanes le plus tôt possible. Puisque le sacrifice était nécessaire, mieux valait l'accomplir sans délai. Je n'aime pas les agonies qui traînent.

Ma dernière visite fut pour la Goadinière. Dès qu'ils m'aperçurent, Marthe et Louis s'élançèrent vers moi. Louis m'embrassa tendrement.

— Est-ce bien vrai, s'écria-t-il, ce méchant Pascal a-t-il voulu tuer?... Il veut te blesser, reprit-il, comme vous êtes pâle!... Et votre pauvre main... Regarde, Marthe, voici où le canif est entré.

Avec un mouvement de profonde compassion et de vive tendresse, l'enfant appliqua ses lèvres sur ma légère blessure.

Marthe s'était approchée, tout anxieuse. Je vis une larme glisser entre ses longs cils.

Comme tout ce que j'avais enduré fut vite oublié

à la vue de cette perle humide, de cette larme sortie du cœur de ma bien-aimée Marthe!

Mon regard rayonna.

— Merci, m'écriai-je, merci de votre sympathie. Ah! chers enfants, quel souvenir j'emporterai de vous!

— Alors, fit Louis d'une voix tremblante, vous allez donc nous quitter?

— Hélas! mon pauvre Louis, je viens vous donner ma dernière leçon.

Tristement nous nous établîmes à notre petite table. J'avais peine à formuler mes explications devant le regard de mon cher élève. Il me disait si clairement, ce regard: Je vous aime! Je vous regrette!

Mlle Deline occupait sa place accoutumée; mais sa broderie lui tombait des mains. Immobile et pensive, elle comptait les minutes qui bientôt amèneraient mon départ.

Elle sonna enfin l'heure douloureuse.

Je me levai; et, sans une parole, je tendis les deux bras à Louis. Il s'y élança d'un grand élan; et moi, le serrant sur ma poitrine, je mis, dans mon baiser, tout ce que j'avais de tendresse pour les deux enfants.

Puis, m'approchant de la jeune fille:

— Adieu, murmurai-je faiblement; adieu, ma chère Marthe; nous ne nous reverrons plus.

Ses yeux étaient humides.

— Oh! ne pleurez pas, m'écriai-je; je vous en conjure, Marthe, ne pleurez pas.

Et j'ajoutai:

— La Providence vous donnera encore d'heureux jours... elle vous enverra un autre maître... un autre ami!...

D'un mouvement rapide, elle retira sa main, serrée dans la mienne, et fondit en larmes.

Ce sanglot me brisa.

Comment lui cacher ma souffrance?

— Adieu! adieu! murmurai-je.

Et je sortis éperdu, tenant mon cœur à deux mains. Je me soutenais à peine.

Tout m'apparaissait comme un mauvais songe, les fleurs étaient sans parfum, le ciel d'azur, tout voilé d'un sombre crépe.

Enfin, j'atteignis la maison d'école, et là, seul dans ma chambre, affaissé dans un fauteuil, je pleurai amèrement.

Je n'étais plus un maître grave et impassible, mais bien un pauvre enfant qui a donné tout son cœur, qui se sent dans l'âme une immense tendresse, et que la pauvreté condamne à l'isolement, à l'abandon.

Il y a des instants où la raison s'égare, où, quoi que l'on fasse, la tendresse nous domine. Il n'y a plus alors ni convenances sociales, ni pauvreté, ni richesse. A ce moment, si Marthe eût été près de moi, je me serais jeté à ses genoux, je lui aurais

tout révélé: ma longue et profonde tendresse. J'aurais voulu tout lui donner... tout, jusqu'à ma vie!

Cette folie dura une grande heure; puis, comprenant ma faiblesse, longtemps je priai Dieu à genoux, et la raison me revint.

— Sois logique, mon pauvre Yves, me disait-elle, cette austère raison, et reconnais une nouvelle preuve de la bonté divine dans ton départ des Platanes.

« Oui, pauvre enfant, tu n'as pas veillé sur ton cœur, tu l'as laissé se prendre follement... Eh bien, tu verras maintenant les larmes que font répandre ces imprudences de la tendresse... Mon pauvre Yves, il est grand temps de quitter les Platanes. Que devenais-tu ici? Tout occupé de ton amour, tu n'avais plus une pensée forte... Tu t'amoindrisseis... Quels ont été tes derniers soucis? Un bal... des leçons de danse... Oui, des leçons de danse quand on allait chasser ton Dieu! »

« Ah! baisse, baisse la tête... J'écoutais cette voix de la conscience, profondément ému. Je m'humiliais devant ce juge impitoyable. J'étais bien obligé de convenir que ma tête raisonnait juste; mais lui, mon cœur, se débattait sous cette froide logique.

— Oui, oui, reprenait-elle, sans pitié pour ma souffrance, oui, sois énergique, Yves. Tu dois en arriver à te féliciter de ton départ des Platanes;

Le commandant du 45<sup>e</sup> corps d'armée a télégraphié à midi de Marseille, demandant au ministère de la guerre, à bref délai, les objets de campement nécessaires pour faire installer les troupes de Marseille et Toulon dans les campagnes environnantes.

Le premier décès est de jeudi soir; vendredi il y en a eu deux; samedi trois; enfin dimanche treize.

Cette épidémie a bien nettement le caractère du choléra asiatique.

Beaucoup d'habitants prennent la fuite.

## ÉTRANGER

**HOLLANDE.** — Le prince Guillaume-Alexandre-Charles-Henri-Frédéric, prince d'Orange, qui vient de succomber, était né le 25 août 1851.

Il était le fils de Guillaume III (Alexandre-Paul-Frédéric-Louis), roi des Pays-Bas, prince d'Orange-Nassau, prince de Luxembourg, et de Sophie-Frédérique-Mathilde, fille de Guillaume I<sup>er</sup>, roi de Wurtemberg.

Le roi Guillaume étant assez sérieusement malade et le seul héritier du trône se trouvant être un enfant de quatre ans, la princesse Wilhelmine, la mort du prince d'Orange pourrait bien être le point de départ de graves complications.

Le gouvernement a télégraphié à toutes les cours et chancelleries le décès du prince. M. Legrand, ministre de France, en a immédiatement informé son gouvernement, et le Président de la République a adressé sans retard ses compliments de condoléances au roi, qui est à Carlsbad et au gouvernement.

Le roi a fait annoncer par dépêche qu'il allait revenir à La Haye pour assister aux funérailles du prince d'Orange et conférer avec les ministres sur les mesures à prendre.

Le président du conseil des ministres a convoqué le conseil d'Etat, et les chefs des différents partis politiques sont en permanence.

A propos de la mort du prince d'Orange, on lit dans les *Tablettes d'un Spectateur* :

« De toutes façons, la mort du prince d'Orange ouvre la porte à de graves complications. Soit que la couronne passe à sa petite sœur, soit qu'elle passe à sa tante ou à ses cousins de Saxe-Weimar, l'Allemagne peut trouver un moyen d'étendre la main sur la Hollande. Une disposition contenue dans la Constitution pourrait sinon éloigner tout péril, du moins enlever tout prétexte légal à l'Allemagne d'intervenir. La Constitution prévoit (art. 23) que des circonstances particulières peuvent rendre nécessaires des changements dans l'ordre de la succession au trône et autoriser, par conséquent, une révision. Grâce à cette disposition, la Hollande se trouve avoir une porte de sortie, qui peut la soustraire aux convoitises de son puissant voisin, mais pour cela, elle n'écarte pas absolument la perspective

de voir substituer à la dynastie nationale une dynastie allemande. »

## REVUE FINANCIÈRE.

La dernière semaine a été aussi calme que la semaine précédente.

On est cependant à la veille de communications importantes, c'est ce qui fait attendre les spéculateurs qui n'osent s'engager ni d'un côté ni de l'autre.

Il est à souhaiter que la Bourse reprenne bientôt son allure habituelle, car si cette pénurie durait encore longtemps, il ne serait plus possible de trouver seulement la moindre contre-partie.

Les Rentes sont moins visées : le 3 0/0 est à 78.27 1/2; l'amortissable à 80.05; le 4 1/2 à 108.07 1/2.

La Banque de France est à 5,160. Le bilan hebdomadaire qu'elle vient de publier est satisfaisant. Trois chapitres sont en augmentation : l'or avec 4,146,000 fr., les comptes-courants particuliers avec 5,132,000 fr., le Trésor avec 2,231,000 fr.

Trois chapitres sont en diminution : le portefeuille a décréu de 29,591,000 fr., les avances de 466,000 fr., la circulation de 14,237,000 fr. Les bénéfices de la semaine ont été 597,000 fr.

Le Crédit Foncier est d'une fermeté remarquable à 1,336.25; ses opérations de prêts suivent un cours régulier. Dans sa séance du 18 juin, le conseil d'administration du Crédit Foncier a autorisé pour 4,667,000 fr. en prêts fonciers et 206,000 en prêts communaux. Les Obligations Foncières et Communales émises par cet établissement ne subissent presque pas de variations. Ce sont les valeurs les plus recherchées par l'épargne avec les obligations de chemins de fer et les rentes françaises. Elles présentent en effet toutes les garanties désirables et produisent un revenu convenablement rémunérateur. Quelques-unes de ces obligations, celles des emprunts 1879, sont des obligations à lots dont les tirages ont lieu six fois chaque année, et dont les lots varient de 100 à 100,000 fr.

Aux personnes qui ne peuvent acquérir d'un seul coup ces obligations, nous recommandons la Société d'Épargne la Fourmi, 3, rue d'Aboukir, Paris. Cette société reçoit de ses adhérents des versements mensuels au moyen desquels elle achète des obligations à lots. Après un temps déterminé, le capital représenté par ces obligations, les intérêts et les lots sont distribués aux sociétaires.

La Banque de Paris reste à 843.75, au premier mouvement de reprise elle regagnera certainement le chemin perdu. Le Comptoir d'Escompte qui prépare en ce moment l'émission d'un emprunt portugais, est ferme à 967.50.

Le Crédit Lyonnais est lourd à 550. Les renseignements que nous donnions sur cette société dans nos derniers bulletins se trouvent pleinement justifiés. Nous apprenons que le Crédit Lyonnais ferme dix de ses succursales à Paris : voilà un événement qui devait fatalement se produire.

Les obligations 4 0/0 Ouest-Algérien (garanties par l'Etat) donnent lieu à de nombreuses demandes. Ce titre offre un avantage réel sur les obligations similaires. Au cours de 430 fr. il donne un revenu net de 4.65 0/0 sans compter la prime résultant du remboursement à 500 fr.

La Banque ottomane est plus ferme à 647.50. Le Turc oscille entre 8.15 et 8.20, il est très discuté par la place de Berlin qui est en ce moment menacée de l'impôt sur les opérations de Bourse.

L'Égypte Unifiée défend ses cours entre 295 et 300 pour rester hier à 296.25.

Les recettes de nos six grandes Compagnies de chemins de fer pour les semaines du 17 mai au 2 juin 1884 accusent une augmentation de 144,303 francs sur ses produits de la période correspondante de 1883 : le Nord est à 1,728.75, le Lyon à 1,232.50, l'Orléans à 1,305, le Midi à 2,205, l'Est à 757.50, l'Ouest à 820.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Des tentatives de crochetage de serrures se renouvelleraient-elles dans les rues d'Alsace et de Bordeaux? Des habitants de ces quartiers signalent des personnages étranges qui circulent dans ces rues et semblent plonger des regards scrutateurs sur certains hôtels particuliers.

Il se pourrait que ce fût une ruse de guerre : ces individus pourraient bien exercer leur industrie sur quelque autre point de la ville.

A chacun de veiller, bien que la police surveille ces menées.

### VOTES DE NOS SÉNATEURS.

Sur l'article 233 du Code civil (à rétablir) interdisant aux époux divorcés de contracter une autre union, quand ils ont des enfants, — repoussé par 140 voix contre 125 : MM. d'Andigné et Le Guay ont voté pour.

Ils ont voté aussi pour l'amendement de M. Marcel Barthe, qui interdit aux époux ayant des enfants de demander le divorce, si ce n'est pour adultère ou condamnation infamante.

### VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

La Chambre a repoussé par 399 voix contre 87 un amendement de M. de Saint-Martin, supprimant les exercices de 28 et 43 jours pour les réservistes et les territoriaux.

MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, — Mgr Freppel, ont voté pour ;

MM. Benoist et Bury ont voté contre.

On voit que nos députés conservateurs ont voté pour la suppression des 28 et 43 jours.

— La Chambre a refusé de renvoyer à sa commission l'article 74 de la loi du recrutement, qui décide que les Français résidant aux colonies seront incorporés dans les troupes des colonies.

MM. Benoist, de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, — Mgr Freppel, ont voté pour ;

M. Bury a voté contre.

— La Chambre a repoussé par 351 voix contre 127 un article de M. Mézières, ajournant l'application de la loi de recrutement jusqu'à la formation d'une armée coloniale.

MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, — Mgr Freppel, ont voté pour ;

MM. Benoist et Bury ont voté contre.

### LA FÊTE-DIEU A ANGERS.

Les processions paroissiales de l'Octave de la Fête-Dieu (Petit-Sacre) se sont faites, avant-hier, à Angers, dans les neuf paroisses, avec tout l'éclat traditionnel et par un temps à souhait. Le bon vouloir des habitants, l'empressement et l'attitude parfaite de la foule n'ont jamais été mieux marqués. C'est un hommage qu'il faut rendre au bon

esprit de toute la population angevine, et d'autant plus mérité que nulle force armée, nul appareil de police n'est intervenu pour maintenir le calme et assurer partout une libre circulation : les mœurs publiques ont suffi pour faire la meilleure police, et tout à l'honneur de notre cité.

Le soir, les processions de Saint-Maurice et de Saint-Joseph, qui ont parcouru les boulevards, y avaient amené une foule compacte et pleine de respect au passage de ces longues files d'enfants avec leurs bannières et leurs oriflammes, de religieuses et de prêtres, faisant cortège au Saint-Sacrement, qu'un nombre considérable d'hommes et de femmes suivaient avec recueillement. De chaque côté, les contre-allées étaient richement décorées.

Le matin, à la procession de Saint-Laud, l'une des mieux ordonnées, le boulevard des Lices présentait un coup d'œil charmant. Partout, les reposoirs étaient fort beaux. On admirait surtout celui de Saint-Maurice, sur le boulevard en face de la rue d'Alsace; de Saint-Joseph, sur la place André-Leroy, où se dressait, au-dessus de la grille du palais de l'Université catholique, cachée sous une parure de fleurs et de feuillages, la riche bannière des Facultés; celui de Saint-Laud au mail de la gare, sous le dôme de verdure des marronniers; celui de la Madeleine, échantonné de roses et de géraniums. Pour être exact, il faudrait tout citer.

Des félicitations spéciales et des remerciements chaleureux sont dus encore à cette vaillante société musicale, dont la fanfare s'est trouvée, le matin, à la procession de Saint-Laud, et, le soir, à celle de Saint-Joseph; outre le mérite de l'exemple, nous nous plaignons à signaler le talent d'exécution dont a fait preuve cette petite troupe, qui dirigeait un des meilleurs solistes de l'Association artistique. On n'oubliera pas notamment l'andante pour solo de trombone qui précéda la bénédiction au reposoir de Saint-Laud et dans l'église Saint-Joseph.

Journée charmante de tous points, qui ne laissera de regrets à personne, et dont le souvenir ne rappellera au cœur que les douces et saines impressions des fêtes chrétiennes.

(Union de l'Ouest.)

### TOURS.

Un drame terrible s'est déroulé, dimanche matin, rue de la Pépinière, n° 38, à Tours, où habitent les époux Lebourg et leur enfant âgé de 6 ans environ.

Vers 6 heures, la domestique sortit de la maison, laissant l'enfant renfermé sous clé dans une chambre du troisième étage.

Pendant son absence, l'enfant en jouant avec des allumettes mit le feu à la paille. Les flammes se communiquèrent rapidement et au bout de quelques instants toute la chambre était en feu. Le jeune Lebourg, renfermé dans l'appartement, a été asphyxié par la fumée, et vers 8 heures, la bonne trouva en rentrant le cadavre de ce petit malheureux étendu sur le sol derrière la porte.

Aux cris de terreur poussés par la domestique, tous les habitants de la maison et du

car, enfin, plus tu voyais Marthe et plus tu aimais... Bientôt ta tendresse serait devenue si vive que tu n'en aurais plus été le maître... Tu l'aurais montrée à la pauvre enfant, tu eusses troublé cette âme chaste, ce cœur candide.

Je joignis les mains, et je murmurai tout éperdu : — C'est vrai ! c'est vrai !

Ah ! mon rêve, mon pauvre rêve, qu'il était cruel de le voir ainsi déchiré en lambeaux !

La raison reprit encore :

— Yves, tu le sais bien, Marthe ne t'aime pas. Elle ignore encore la vraie tendresse, la tendresse unique et profonde. Les larmes versées à ton départ seront vite séchées... Marthe est une véritable enfant. Plus tard la Providence lui enverra un ami, un fiancé... Et toi, tu ne seras plus rien pour Marthe. Ah ! que la sympathie s'efface vite devant l'amour !

Ces derniers mots blessèrent cruellement mon cœur. Il jeta un cri.

— Oui, tu pleureras, répliqua la vaillante raison, mais qu'importe ! tu seras seul à souffrir !...

Elle continua encore, mais cette fois plus doucement, me consolant comme l'eût fait une mère.

— Yves, Yves, résigne-toi... Songe donc à ce que tu auras enduré si tu étais devenu une douleur dans la vie de Marthe... Si elle t'avait aimé, vous dont les conditions sont si différentes, vous qui ne pouvez être unis ! Car Marthe est riche et toi tu es

pauvre ! Ah ! béni le ciel qui t'éloigne quand il en est temps encore ; et dis-toi, pour te consoler, que tu l'aimes sincèrement, cette chère enfant, puisqu'il n'y a pas d'égoïsme dans ton amour.

Pendant cette lutte de mon cœur et de ma raison, tandis que celle-ci s'efforçait d'étouffer mon rêve, je m'étais approché de la fenêtre, et je regardais le ciel profond, un ciel bleu pâle, tout rayé d'or. Et Dieu me soutenait. Dieu me donnait la force d'accepter, sans murmurer, le cruel départ.

Le soir même je quittai les Platanes. J'avais à parcourir environ une demi-lieue avant d'arriver à la station. Je marchais lentement, longeant l'avenue de M. Deline. Personne, à part Françoise et le vieux Jacques, n'était venu me dire adieu. J'étais en disgrâce, et les hommes n'aiment guère ceux qui peuvent les compromettre. Cependant, je serais injuste, si j'omettais de dire qu'on se montra, au presbytère, plein de douce sympathie pour le pauvre maître d'école. Là, comme à Beauchêne, j'avais trouvé un ami.

La soirée était calme et sereine. Sous les rayons pourpres du couchant, la nature s'éclairait de teintes orangées d'une richesse incomparable. Une odeur saine et fraîche s'échappait des sapins de la colline. De petits coillots, au parfum pénétrant, poussaient çà et là, entre les pierres du rocher gris, et de grands iris aux panaches d'or croissaient le long du ruisseau. Que j'aimais ce pays ! Quel déchi-

rement dans tout mon être ! Que chaque pas en avant m'était douloureux !

La Gondinière était en face de moi. La fenêtre de Marthe m'apparaissait avec son cadre de rosiers grimpants.

Le soleil au déclin rougissait encore les roses vermeilles.

J'avais atteint la villa, et je restais là, debout, immobile devant la grille, espérant toujours, pauvre fou que j'étais, entrevoir ma bien-aimée Marthe entre les guirlandes du vert feuillage.

Tout était silence autour de moi. A part le murmure du ruisseau, le balancement des arbres, quelques chants d'oiseaux, dans les cèdres, pas un bruit ne troublait le grand calme des champs. L'air était pur et frais. Le soleil, d'un rouge feu, embrasait le parc... Et, dans ce parc, dont les pelouses s'étendaient devant moi, je retrouvais, à chaque pas, le souvenir de Marthe. Là, sur ce banc rustique, elle m'avait parlé de Françoise... Plus loin, sous cet arbre de Judée, elle m'avait dit que j'étais leur ami.

Je la voyais. Je causais avec elle. Partout, partout, il y avait un peu de Marthe.

— Mon Dieu, me disais-je, comment vivre loin d'elle ?... comment effacer son souvenir ?

Une inquiétude me serrait le cœur. Je me répétais sans cesse :

— Comme elle a dû me trouver glacé au mo-

ment des adieux... Pas un mot de tendresse avait de me séparer d'elle... Et pourtant, pourtant, il le fallait... c'était le devoir !

En cet instant six coups vibrèrent, l'un après l'autre, au clocher des Platanes. C'était le glas de ma tendresse, la mort de mon rêve. Tout était fini. Jamais, jamais plus je ne reverrai Marthe. Il fallait me hâter pour rejoindre la ligne ferrée en temps voulu.

Les larmes m'aveuglaient. Je marchais cependant à grands pas en longeant la haie vive, lorsque, soudain, une douce voix, une voix bien chère me fit tressaillir.

Louis m'attendait au tournant du chemin. Marthe se tenait à côté de son frère, gracieuse et souriante dans la lumière empourprée, une douce larme dans les yeux, un doux sourire aux lèvres. Son lévrier Light l'entourait de mille cercles bondissants, tandis que le soleil laissait tomber, sur ses tresses opulentes et soyeuses, des gerbes de rayons.

(A suivre.)

DU CAMPFÈRE.

Entre un sergent et un simple soldat : — Dis donc, fusilier Lescarriou, qu'as-tu fait de la lettre que tu as reçue hier ?

— Eh bien ! sergent, comme je sais pas lire, je l'ai envoyée à mon cousin pour qu'il m'écrive ce qu'il y a dessus.

quartier sont accourus au secours. Une fumée noire s'échappait de la chambre. On a retiré le cadavre du jeune Lebourg entièrement carbonisé, et deux heures environ ont suffi pour éteindre l'incendie. Tout l'ameublement et le plancher de la chambre ont été consumés.

#### LE RAPIDE DE PARIS A BORDEAUX.

Samedi dernier, un fait assez curieux, et qui ne s'est peut-être jamais présenté, a été constaté à la gare d'Orléans, à Tours. Le train rapide de Paris à Bordeaux, passant à Saint-Pierre-des-Corps à midi 35, n'a pas vu un seul voyageur partant de Tours.

#### A PROPOS DES PROCESSIONS.

La suppression des processions du T.-S. Sacrement n'est pas seulement une mesure restreinte pour les catholiques dont la liberté est méconnue, elle est de plus et surtout un outrage public à Notre Seigneur Jésus-Christ, puisque ses prêtres n'ont pas l'autorisation de le porter triomphalement sur les places, de l'exposer à l'adoration des fidèles courbés sur la pierre du chemin.

Le Dieu de l'Eucharistie interné dans ses églises par ceux qui livrent les rues aux baladins!

Cet outrage demandait une réparation. De cette pensée sont nés les pèlerinages eucharistiques.

Ces pèlerinages tendent à se multiplier, spécialement dans le diocèse de Luçon, où les maires sont plus libéraux que le nôtre.

Il vient de s'en faire un, le jeudi de la Fête-Dieu, à Pouzauges, chef-lieu de canton de la Vendée. La Semaine catholique de Luçon en rend compte.

L'Echo Saumurois croit devoir en parler, non pas que ce pèlerinage ait pour ses lecteurs tout l'intérêt d'une chronique locale, mais parce qu'il fera connaître l'organisation de ces pieuses démonstrations que nos voisins de la Vendée cherchent à établir partout où il est possible de le faire.

Le pèlerinage de Pouzauges nous paraît être le type de ces fêtes cantonales en l'honneur de la Sainte Eucharistie; l'organisation en a été parfaite. Un manuel, mis à la disposition des pèlerins, déterminait et fixait, d'avance, les chants, le cérémonial, les heures d'arrivée, etc., etc.

Le doyenné se compose de 43 paroisses; toutes étaient convoquées et toutes se rendirent à l'appel. Pour chacune d'elles il y avait un commissaire spécial; il en portait le nom et le numéro d'ordre sur un brassard.

A l'arrivée de la paroisse, le commissaire était là pour la recevoir et la conduire à sa place.

A 8 heures, toutes les paroisses étaient groupées dans la ville de Pouzauges, en bon ordre, comme des régiments rangés en bataille, chacune ayant à sa tête sa croix, ses bannières, son clergé.

Trois quarts d'heure plus tard, sur le signal donné par le commissaire central, elles défilent l'une après l'autre, lentement, religieusement, au chant des cantiques, pour aller prendre position dans l'enceinte du vieux château où doit se célébrer l'office pontifical; l'Évêque est là: il n'a pas voulu céder à d'autres l'honneur d'être à la tête de cette imposante manifestation.

La concentration générale est faite; à dix heures précises va commencer la sainte messe.

A ce moment, quel indescriptible spectacle s'offre à nos yeux! Pour reproduire cette scène grandiose, ce n'est pas une plume, mais un pinceau qu'il faudrait tenir dans une main d'artiste.

Nous sommes dans l'enceinte d'un vieux château, fier débris de la puissance féodale, transformé maintenant en Cercle catholique.

À mi-côte de cette colline où sont jetés en amphithéâtre les maisons de Pouzauges, le château dresse sa tête découronnée par les ans. La ville s'étend à ses pieds dans un gracieux pêle-mêle de rues montantes et tortueuses, de maisons noires ainsi que de nouvelles et blanches constructions. Puis, terrain mouvementé comme les vagues moutonnantes de la mer, déchiré par des ravins profonds et dominé par des collines boisées, tantôt sauvages; puis voici l'immensité, les vertes prairies, les vignes fécondes, les moissons dorées, les colzas étincelants. Du

sein de cet or ou de cette verdure émergent ici des tourelles de manoirs, là des pointes de clochers, tout cela baigné dans une pure lumière. Là-bas, c'est le train rapide qui court dans les champs, disparaît dans les tranchées, dessinant sur le ciel bleu son vapoureux sillage. Où trouver un paysage plus étendu, plus grandiose, sinon plus varié? Sur un plan de 400 kilomètres, la Vendée s'incline en pente douce vers l'Océan; et Pouzauges est au sommet de ce plan, à 300 mètres à peu près d'altitude. De la plaine mer, à 40 lieues au large, un point noir est aperçu à l'horizon: c'est le bois de Pouzauges, le fameux bois de la Folie, avec ses grands arbres plusieurs fois séculaires, indiqués, comme point de repaire, sur les cartes marines.

A ce bois est adossé le château. Un vieux rempart, percé de créneaux et de meurtrières, l'entoure de ses murailles à moitié écroulées. Ça et là, comme pour rappeler les beaux jours d'autrefois, se dressent quelques pans de murs mieux épargnés par les siècles. De jeunes arbres étendent sur eux des branches qui les enlacent; on dirait qu'elles vont servir d'appui à ces tronçons croulants, ou dissimuler de leurs tendres et vertes feuilles les meurtrissures et les ravages du temps.

Dans l'enceinte, voyez cette admirable confusion de parterres fleuris et de jeux de boule, de gymnases et de pieuses statues, d'allées mystérieuses et de maisons pour le Cercle. Au centre est une vaste prairie dans laquelle sont groupées, paroisse par paroisse, les nombreuses tribus de pèlerins.

Du fond de cette prairie, le terrain s'élève jusqu'au donjon qui, de sa masse imposante, le domine à l'autre extrémité.

Il y a là un océan de têtes humaines, une complète variété de costumes, de croix, de bannières d'or ou d'argent, de jeunes filles en blanc, de femmes aux coiffes dissemblables, d'hommes au front nu comme dans une église, malgré les ardeurs brûlantes du soleil, par un jour d'orage; cette chaleur est heureusement tempérée, de temps à autre, par de gros nuages qui viennent former une voûte d'ombre et de fraîcheur sur tout ce peuple agenouillé.

Par delà ce campement bien capable de jeter dans le ravissement quelque nouveau Balaam, un escalier monumental, en largeur comme en hauteur, gravit la base du château, grimpe sur la forteresse elle-même, et porte à une hauteur de 25 mètres un superbe baldaquin en velours rouge avec franges d'or. Il est appuyé à la muraille, entre deux tourelles, dont l'une a une profonde échancrure: on dirait une balafre reçue en plein visage.

Au sommet du donjon, deux ou trois grosses pierres en encombrellement s'inclinent sur le baldaquin, comme pour admirer ce spectacle nouveau.

Qui reproduira jamais ce tableau de la foule recueillie, des délégués et des membres du cercle catholique rangés autour de l'escalier, comme des gardes d'honneur, des prêtres échelonnés sur l'estrade, les uns en surplis, les autres en dalmatiques blanches, en chasubles d'or, en chapes étincelantes, véritable cour royale de l'Évêque officiant pontificalement, entre le ciel et la terre; et, au-dessus, l'ostensoire aux rayons ardents, la blanche hostie qui scintille dans son foyer, et qui attire vers elle l'encens, les chants et l'amour?

L'Évêque entonne le Gloria. Alors, d'une voix puissante comme celle de flots, la foule s'écrie dans un saint transport: *Adoramus te, et benedicimus tibi. — Christ, nous vous adorons, et nous vous bénissons!* Bientôt après, c'est le chant de la foi catholique qui retentit, c'est l'incomparable Credo dont toutes les syllabes sont jetées au vent par dix mille poitrines. Ah! certes, les fanfares de Saint-Amand et du collège Richelieu (de Luçon), nous ont fait entendre une musique puissante, harmonieuse... mais dix mille voix chantant *Credo in unum Deum... sanctus, sanctus, sanctus...* quelle fanfare vaut cet élan des cœurs, cette harmonie des âmes, cet unisson des voix?

Tout à coup retentit le son vibrant d'une sonnette; le pontife élève vers les cieux Jésus qu'il tient dans ses mains, et toutes les têtes s'inclinent. Le soleil, juste à ce moment, écarte les nuages qui le voilent et jette des torrents de lumière sur cette scène incomparable, sur la foule prosternée, sur les cent vingt prêtres en adoration dans l'espace, sur l'immensité du panorama! Jamais temple bâti par les mains de l'homme ne vaudra cette église qui a pour murailles

l'horizon, pour voûte le firmament, pour flambeau le soleil, pour ornement les haies et les arbres, l'herbe pour siège, le chant des oiseaux pour accompagnement! *Adoramus te, benedicimus tibi!* O Christ, ce jour-là, vous avez été vraiment adoré et béni!

L'office est terminé; l'Évêque a fait entendre des paroles éclatantes d'émotion et de piété. A l'instant même s'organise la procession.

Chaque paroisse défile à son tour par l'unique porte du château. Quelques membres du cercle catholique comptent, avec la plus minutieuse attention, les pèlerins qui passent deux à deux. Ils sont juste dix mille d'après un pointage exact, rigoureux: dix mille sur les rangs, dix mille qui sortent processionnellement de l'enceinte et qui appartiennent aux paroisses du doyenné de Pouzauges. Combien d'autres, venus de tous les points de la Vendée, et disséminés en ce moment dans les nombreuses rues de la ville!

La procession contourne l'église paroissiale et s'engage sur la route nationale de Bressuire; à sa gauche elle est en contrebas de l'église et de plusieurs mètres, tandis qu'à sa droite, le terrain s'abaisse par une inclinaison assez raide; d'un côté, l'étendue sans limite; de l'autre, un vrai paysage suisse parsemé de champs en pleine moisson, de prairies verdoyantes, et de maisons encadrées dans une superbe confusion. Sur un parcours de quinze cents mètres au moins, elle serpente au flanc de la colline, s'engage dans un chemin creux qui sert de raccourci à deux routes parallèles, passe auprès du cimetière, comme pour faire participer les morts à cette fête des vivants, et parvient sur la route de la Pommeraye.

La route de la Pommeraye et la route de Bressuire sont parallèles, comme je viens de le dire, mais séparées par deux ou trois cents mètres de distance, et à une grande inégalité d'altitude.

Pendant que le Saint-Sacrement, porté par l'Évêque, s'avance lentement et continue à s'éloigner de Pouzauges, la tête de la procession revient, au contraire, vers le point de départ, formant une immense courbe qui se déploie majestueusement à tous les regards. Splendide banderolle aux couleurs variées! Ce sont treize processions dans une seule; treize fois, en effet, se renouvelle le défilé de croix, de bannières, de jeunes filles en blanc, de femmes et d'hommes alignés sur quatre rangs; chaque paroisse, dans cette vaste et unique procession, a sa procession distincte.

Les délégués des paroisses vont deux à deux, un cierge à la main, ainsi que les prêtres dont les chasubles et les chapes scintillent aux rayons du soleil. La marche est fermée par les membres du cercle catholique groupés autour de leur bannière.

Entouré de cette escorte d'honneur, Notre Seigneur passe au sommet de ce pays si étrange, sur cette route de la Pommeraye, une des plus belles du monde, et revient dans les rues de Pouzauges, au milieu des guirlandes, des festons, des arcs de triomphe, des maisons pavoisées, des figures rayonnantes et des fronts prosternés.

Enfin chaque paroisse a repris, au château, sa position du matin, attendant la bénédiction du Dieu qu'elle vient d'acclamer.

Après le salut solennel, les prêtres, groupés sur l'estrade, entonnent un cantique composé pour la circonstance. C'est un dialogue entre Jésus et la foule: le Sauveur interpelle la foule, et la foule répond au Sauveur. Oui, c'est bien la foule qui répond, la foule tout entière, et avec quel entrain, quel enthousiasme! Jamais cantique ne sera chanté, enlevé, avec plus de force, plus de mesure et plus d'âme!

Il était alors 3 heures, et c'était à 10 heures qu'avait commencé la sainte messe!

Belle et grande manifestation qui fait honneur à M. le curé doyen de Pouzauges, l'habile organisateur de ces fêtes. Monseigneur l'Évêque, aux applaudissements de tous les prêtres et de tous les pèlerins, l'a nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Luçon: c'est la juste récompense de son talent, de son zèle et de la sympathie qu'il inspire à tous ceux qui le connaissent.

Cette journée sera mémorable pour ce canton si catholique, et, spécialement pour les habitants de Pouzauges qui ont mis tant d'empressement à pavoiser les maisons et les rues, tant d'affabilité à recevoir les étrangers.

Le cantique avait-il tort de faire dire à Jésus-Christ:

« Mon cœur blessé revit à l'espérance,  
» Au soir béni de ce glorieux jour. »

L'honorable maire de Pouzauges était là, en tête du cercle catholique.

Et le maire de Saumur, lui, ravi à un grand nombre de ses concitoyens la liberté de se mettre en procession!

Lequel des deux est le plus libéral?

#### UNE NOUVELLE AFFIRMATION.

« Paris. — Vous pouvez publier les lignes suivantes: Je me souviens des maux d'estomac, ma digestion était difficile; quand j'ai entendu parler de vos *Pilules Suisses*, je vous en ai demandé une boîte à 1 fr. 50, puis une 2<sup>e</sup>, puis une 3<sup>e</sup>; j'affirme que ce traitement m'a parfaitement réussi, et que maintenant je me porte bien mieux. J'en ai fait part à plusieurs personnes qui suivent également ce même traitement, et qui, comme moi, n'ont qu'à s'en louer. »

» H. PICAULT, boulevard Saint-Marcel. »

A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

LECTEUR! Si vous ne voulez pas être trompé en achetant les *Pilules Suisses*, exigez rigoureusement sur la boîte la *croix blanche* sur fond rouge, et le nom du fabricant sur la bande: A. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

#### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 22 juin 1884.

Versements de 55 déposants (9 nouveaux), 17,249 fr. »  
Remboursements, 25,249 fr. 39 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Am-billou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Pay-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Al-lonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA-GEORGY.

Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

#### GOVERNEMENT PORTUGAIS

Emprunt extérieur 3 % consolidé

De 46.170 contos de Reïs ou £ 10.260.000  
ou Francs 259.065.000 capital nominal  
(Lois du 21 Juin 1883 et du 14 Mai 1884.)

L'Emprunt autorisé par la loi du 21 Juin 1883 d'un montant nominal de £ 1.880.000 a été placé antérieurement à la souscription. — La 1/2 soit £ 4.190.000, capital nominal de l'Emprunt autorisé par la loi du 14 Mai 1884, est prise ferme par les Banques portugaises.

Un quart de l'Emprunt autorisé par la loi du 14 Mai 1884 est réservé à la souscription en Angleterre et en Hollande, et un quart, soit £ 2.095.000, capital nominal, à la souscription en France, en Belgique et en Suisse.

Le produit du présent Emprunt est destiné aux dépenses extraordinaires pour Travaux publics et pour l'achat de Matériel, ainsi qu'à la consolidation de la Dette flottante.

Les titres sont affranchis par le GOUVERNEMENT PORTUGAIS de tout impôt, à l'exception de l'impôt sur le revenu en Portugal, auquel sont soumis SEULS les coupons présentés au paiement en Portugal.

L'Emprunt est divisé en coupures de:

Reïs	£	Francs
90.000	20	505
450.000	100	2.525
2.250.000	500	12.625

Coupons payables les 1<sup>er</sup> Janvier et 1<sup>er</sup> Juillet de chaque année:

En Reïs	En PORTUGAL	Aux Caisses de l'État;
— Liv. 500.000	— A LONDRES	— A l'Agence financière du Gouvernement portugais;
— Francs	— En FRANCE	— Au Comptoir d'Escompte de Paris, à Paris et dans ses Agences à Lyon, Marseille et Nantes;
	— En BELGIQUE	— A la Société Générale pour favoriser l'Industrie nationale;
	— En FLORIN	— A AMSTERDAM, chez les correspondants du Comptoir d'Escompte de Paris.

Prix d'émission: 50 1/2 %

Jouissance du 1<sup>er</sup> Juillet 1884, et payable comme suit:

3 % en Fr.	15.15 de Francs 505	à la souscription	Fr. 15.15
7 1/2 %	— 37.87 1/2	— à la répartition	Fr. 37.87 1/2
40 %	— 50.50	— le 1 <sup>er</sup> août 1884	Fr. 50.50
40 %	— 50.50	— le 1 <sup>er</sup> octobre 1884	Fr. 50.50
40 %	— 50.50	— le 1 <sup>er</sup> novembre 1884	Fr. 50.50
40 %	— 50.50	— le 1 <sup>er</sup> janvier 1885	Fr. 42.92 1/2

(sous déduction de coupon échéant à cette date)

50 1/2 % 255.02 1/2

Soit net à verser: Francs 247.45

Faculté de libération avec escompte de 4 % l'an. Le titre libéré à la répartition ressort:

50 % Fr. 252.50 Soit un placement à 6 % net.

Les versements des termes à échoir sur les certificats provisoires ne seront reçus que sur les places où lesdits certificats auront été délivrés. Les versements en retard supporteront 6 % d'intérêt.

#### ON SOUSCRIT:

au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, à Paris et dans ses Agences à Lyon, Marseille et Nantes

Le Jeudi 26 Juin 1884

EN (A la Trésorerie génér. du Minist. des Financ. Dans les Caisses centrales des Districts; A LONDRES: A la Banque de Portugal, à Lisbonne; A LONDRES: A la Banco Alliança, à Porto; A LONDRES: Chez MM. Stern Brothers; A AMSTERDAM: Chez MM. Vre Tjenck et Cie; EN BELGIQUE: A la Société Générale pour favoriser l'Industrie Nationale, à Bruxelles, et Agences; EN SUISSE: Chez MM. L. Lullin et Co, à Genève.

Des certificats provisoires au porteur seront délivrés à la répartition, contre remise des récépissés du versement de souscription, et seront échangés, dans le délai d'un an, contre des titres définitifs, au porteur, timbrés, portant la signature des contractants.

Si les demandes de souscription dépassent le montant réservé pour la France et la Belgique, la répartition se fera proportionnellement.

Les démarches seront faites pour l'admission des titres à la cote officielle des Bourses de Paris, de Londres et de Bruxelles.

On souscrit dès à présent par correspondance

Déclaration faite au Timbre

**Marché de Saumur du 21 Juin**

Blé semence (Ph.)	17 75	Huile de noix.	50	130	—
From. 1 <sup>re</sup> q. (Ph.)	17 75	Graine trèfle	50	—	—
Froment (Ph.)	77	— lin.	70	—	—
Halle, moyenn.	77	— luzerne	50	—	—
Seigle . . . . .	75	Foin (dr. c.)	780	75	—
Orge . . . . .	65	— Luzerne	780	—	—
Avoine h. bar.	50	Paille	780	50	—
Fèves . . . . .	75	Amandes . .	50	—	—
Pois blancs . .	80	Cire jaune .	50	190	—
— rouges . . .	80	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—	—
Colza . . . . .	65	— qualité (52k.500)	—	—	—
Chenevis . . .	50	— 2 <sup>e</sup>	—	—	—
Farine, culas.	157	— 3 <sup>e</sup>	—	—	—

**COURS DES VINS.**  
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1883, 1 <sup>re</sup> qualité	200	à	»
Id. 1883, 2 <sup>e</sup>	100	à	»
Ordln., envir. de Saumur 1883, 1 <sup>re</sup>	100	à	»
Id. 1883, 2 <sup>e</sup>	85	à	»
Saint-Léger et environs 1883, 1 <sup>re</sup>	100	à	»
Id. 1883, 2 <sup>e</sup>	85	à	»
Le Puy-N.-D. et environs 1883, 1 <sup>re</sup>	90	à	»
Id. 1883, 2 <sup>e</sup>	80	à	»
La Vienne, 1883, . . . . .	60	à	65

rouges (2 hect. 20).

Souzy et environs, 1883 . . . . .	140	à	»
Id. 1883 . . . . .	»	à	»
Champigny, 1883 . . . . .	200	à	»
Id. 1883 . . . . .	170	à	»
Id. 1883 . . . . .	»	à	»
Id. 1883 . . . . .	»	à	»
Varrains, 1883 . . . . .	120	à	»
Varrains, 1883 . . . . .	»	à	»
Bourgueil, 1883 . . . . .	150	à	»
Id. 1883 . . . . .	100	à	»
Id. 1883 . . . . .	»	à	»
Id. 1883 . . . . .	»	à	»
Restigné 1883 . . . . .	140	à	»
Id. 1883 . . . . .	135	à	»
Chinon, 1883 . . . . .	130	à	»
Id. 1883 . . . . .	»	à	»
Id. 1883 . . . . .	»	à	»
Id. 1883 . . . . .	»	à	»

**LA MUSIQUE POPULAIRE**

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro : 23 centimes.

Sommaire du n° 140.

TEXTE. — Double concours de la *Musique populaire*. — M<sup>me</sup> Franck-Duvernoy, par Alphonse Baralle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Boutarel. — Revue musicale, par A. Baralle. — La musique et les théâtres de Paris en 1790, par E. Grégoir. — Concert américain, par G. Ludger. — Revue des concerts, par Rhémour. — Nouvelles diverses.

MUSIQUE. — *Le Vallon*, paroles de Lamartine, musique de M. A. Bolle (2<sup>me</sup> strophe). — Fantaisie mazurka pour le piano, par M. Langlois.

ILLUSTRATION. — Portrait de M<sup>me</sup> Franck-Duvernoy.

Tout abonné recevra gratis en prime :

Douze francs d'ouvrages ou gravures à choisir dans les catalogues qui seront envoyés franco et gratuitement, avec un numéro du journal, à toute personne qui en fera la demande à l'administration, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

**LA LANTERNE D'ARLEQUIN**

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la *Lanterne d'Arlequin* toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 8, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de

notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n° 169. Au Tonkin; texte officiel de la proclamation de Ly-Phang. Les diamants de la Couronne. Les Femmes éluës. Le Divorce. La trompette du Président. Le Divorce sous la première. Le Divorce (saynète). Choses et autres. Divorçons (poésie).

Le triomphe des conservateurs se manifeste partout, et chaque jour nous annonçons un succès nouveau pour les idées que nous défendons. En Belgique, nos voisins doivent à la presse l'éclatante victoire qu'ils viennent de remporter. Imitons-les. Distribuons à profusion les bonnes publications, là est le salut. La *Lanterne d'Arlequin* est une œuvre courageuse et facile à répandre. Nous la recommandons à tous les ennemis de la république et des républicains.

**Vive l'Anjou !**

POLKA CHANTÉE.

Paroles de M. A.-J. VERRIER, musique de M. X\*\*\*.

Dédiée à M. SINEAU, ex-chef de musique au 77<sup>e</sup> de ligne.

Le 3<sup>e</sup> mille est en vente.

A Saumur, chez M<sup>me</sup> MERCIER-FISCHER, place de la Bilange.

PRIX NET : 50 CENTIMES.

**LA SEMAINE ILLUSTRÉE**

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 21 juin 1884.

Destination imprévue, 1 gravure. Chronique parisienne, par Alceste. Chronique générale de la Semaine. La Chine méridionale (suite), 2 gravures. La grève des Bossus, par le comte A. de Marcourt.

Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 3 gravures, par Marc Twain. Courrier théâtral, par Gabriel Levasnier. Bibliographie.

La Semaine financière, par J. Belletrud.

Abonnement : Un an, 18 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Eperon.

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÈGOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**Tribunal de commerce de Saumur.**

**FAILLITE BONNIN, JEAN.**

Par jugement en date du 23 juin 1884, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Bonnin, Jean, grainetier, demeurant à Douces, a fixé à ce jour l'ouverture de ladite faillite; a nommé M. Regnard, Prosper, juge-commissaire, et M. Doussain, Gustave-Philippe, syndic provisoire.

Pour extrait :

Le Greffier,

(469)

GAUTIER.

**Tribunal de commerce de Saumur.**

**FAILLITE SOCIÉTÉ BRAZILLE ET BOURDON**

Par jugement en date du 23 juin 1884, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré d'office la société Brazille et Bourdon, anciens négociants en grains à Saumur, aujourd'hui sans domicile connu, en état de faillite, a fixé l'ouverture provisoire de ladite faillite audit jour, 23 juin 1884.

Juge-commissaire : M. Regnard, Prosper.

Syndic provisoire : M. Bonneau, Louis.

Pour extrait :

Le Greffier,

(470)

GAUTIER.

**Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> LAUMONIER.**

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 13 juillet 1884, à une heure.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur,

**UNE MAISON**

Située à Munet, commune de Distré,

Appartenant à M. François RAT.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le mercredi 25 juin 1884, à une heure après midi,

A Saumur, rue de la Maremaillette, n° 2, à la Société du Commerce,

DES

**OBJETS MOBILIERS**

Ci-après désignés.

Il sera vendu :

Verres ordinaires, à pieds, à bière et à liqueurs, porte-cannes et parapluies en fonte, calorifère, appareils à gaz, tables, chaises, tabourets, glaces, pendule œil-de-bœuf, rideaux et torchons;

Jeux de jacquets, dominos, dames, tapis pour cartes, un bon billard avec tous ses accessoires;

Rouleau en pierre pour jeu de boule, fûts et bouteilles vides, bancs de jardin et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, (448) CH. MILLION.

Agence des Ventes et Locations (2<sup>e</sup> année)

**L. RENARD**

ANCIEN NOTAIRE,

16, rue Verte, Saumur.

A LOUER : maisons avec remises, écuries et jardins.

A VENDRE : maisons au centre de la ville, fermes et closiers.

A CÉDER : fonds d'épicerie et café.

Recouvrements de toute nature.

Placements de fonds.

S'adresser à M. RENARD, agent d'affaires, 16, rue Verte.

ON DEMANDE un concierge.

S'adresser au bureau du journal.

**CIDRES**

De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

**AVIS**

M. Auguste DOC, graveur, nouvellement arrivé de Paris, vient de s'installer à Saumur.

Élève de graveurs éminents, il est à même de répondre à toutes les demandes qui pourront lui être faites pour tout ce qui concerne la gravure sur métaux, nacre, ivoire, orfèvrerie, bijoux.

Chiffres, armoires, écussons, adresses, etc., etc.

Atelier, 91, rue de Fenet.

**A VENDRE**

Deux bons Billards

S'adresser au CAFÉ DE LA PAIX.

Manufacture de Pianos et Orgues

Rue de Montreuil, 119, Paris

12 Médailles d'honneur

**LÉPICIER**

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur.

Adresser les demandes au bureau du journal.

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

**CIDRE EXQUIS**

20 fr.; pur jus, 35 fr.

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure).

UN HOMME désire trouver une place comme domestique-jardinier ou comme garde particulier.

S'adresser au bureau du journal.



**COSMYDOR**

Eau de Toilette incomparable sans acide ni vinaigre

Les hygiénistes de notre époque engagent à se servir journellement du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les différents usages de l'Égypte, de la Toilette et de la Santé.

(S'emploie journellement) SE VEND PARTOUT DÉPOSÉ CENTRAL: 53, Boulevard Sébastopol, 53 PARIS

**MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE**

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE

promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QU'ILS LE PLUS SOUVENT ON LES CROIAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogram, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros chez le Dépositaire général, à Turin, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)



Saumur, imp. P. GODET.

**MEDAILLE D'ARGENT à NICE 1884**

**LA CIRE PARISIENNE**

produit minéral breveté en tous pays, adopté par les Administrations civiles et militaires, remplace la cire d'abeilles dans toutes ses applications domestiques, commerciales et industrielles; — elle n'est pas falsifiée comme elle, par des matières inutilisables ou inutiles.

Elle donne, par son usage, une économie de 30 0/0 et par son prix de vente une économie de 25 0/0. Soit une économie réelle de 55 0/0 sur les cires ordinaires. Elle donne un vernis brillant et uniforme sans modifier la nature des bois les plus délicats. — L'encastique faite avec la Cire Parisienne, de couleurs les plus variées, est supérieure à toutes les encastiques connues. — Sa coloration est toujours fixe et inaltérable. — En Vente chez les Marchands de couleurs et Epiciers.

Concessionnaires exclusifs : MM. PEIGNIET-CHANGEUR & C<sup>ie</sup> 3, Boulevard Magenta, PARIS

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 JUIN 1884.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.		Clôture précé <sup>de</sup>	Dernier cours.
3 %	78	78	Est . . . . .	762 50	770	OBLIGATIONS.			Gaz parisien . . . . .	523 50	524 50
3 % amortissable.	80 10	79 77	Paris-Lyon-Méditerranée. . .	1230	1222 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	514	Est . . . . .	364	364 50
3 % (nouveau)	80	80	Midi . . . . .	1208 75	1202 50	— 1865, 4 %	518 50	518 50	Midi . . . . .	376	375
4 1/2 %	107 70	107 10	Nord . . . . .	1730	1720	— 1869, 3 %	409 75	408 50	Nord . . . . .	378 50	378
4 1/2 % (nouveau)	108 20	108	Orléans . . . . .	1305	1303 75	— 1871, 3 %	400	400	Orléans . . . . .	373 50	373 75
Obligations du Trésor.	518	518	Ouest . . . . .	820	815	— 1875, 4 %	512	511 25	Ouest . . . . .	378 50	378 50
Banque de France.	5160	5170	Compagnie parisienne du Gaz.	1405	1497 50	— 1876, 4 %	518	514	Paris-Lyon-Méditerranée. . .	378 50	380
Société Générale.	470	468 75	Canal de Suez. . . . .	2005	1980				Paris-Bourbonnais . . . . .	274	275
Comptoir d'escompte.	967 50	966 25	C. gén. Transatlantique. . . .	505	503 75	Bons de liquid. Ville de Paris.	521	520	Canal de Suez. . . . .	568 75	565
Crédit Lyonnais.	551 25	551 25				Obligations communales 1879.	448 25	449			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1335	1330				Obligat. foncières 1879 3 %	449	448			
Crédit mobilier . . . . .	332 50	332 50				Obligat. foncières 1883 3 %	357 50	355			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.  
Hôtel-de-Ville de Saumur,